



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2022

N° C24_02_2022_30 - Accès à la déchèterie de Beauvoir-sur-Niort pour les habitants de Villiers-en-Bois (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'entente entre la CAN et Mellois en Poitou*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	10	72	18

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 18 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, MOUNOURY Didier, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), HUCTEAU Patrice (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à VEQUE Marie-Claire)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COLLET Gérard, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, RACINE Eric,

ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THIBAUT Evelyne, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Accès à la déchèterie de Beauvoir-sur-Niort pour les habitants de Villiers-en-Bois (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'entente entre la CAN et Mellois en Poitou*

Vu la décision de la Communauté de l'Agglomération du Niortais (CAN) de mettre en place un système d'accès par badge aux déchèteries pour les seuls résidents de son territoire,

Vu la demande de la commune de Villiers en Bois d'accéder à la déchèterie de Beauvoir-sur-Niort,

Vu la demande de la communauté de communes formulée auprès de la CAN, pour l'accès des habitants de Villiers-en-Bois à la déchèterie de Beauvoir-sur-Niort,

La CAN donne un avis favorable à la demande et propose la mise en place d'une convention d'entente intercommunautaire entre les deux collectivités pour permettre l'accès aux habitants de la commune de Villiers-en-Bois.

Ces derniers devront faire une demande écrite par courrier ou message électronique au service déchets de la CAN. Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité).

Sur la durée de la convention d'entente, la communauté de communes Mellois en Poitou devra s'acquitter des tarifs proposés ci-dessous :

- Création et expédition des cartes d'accès à la déchèterie : 16,50 € TTC par carte émise
- Tarifs 2022 au passage sur la déchèterie : 3,08 € TTC par passage (tarif 2022 basé sur coût aidé Comptacoût 2020 = coût restant à la charge de la CAN après retrait aides éco-organismes et vente matière). Ce tarif sera remis à jour tous les ans selon le coût aidé issu de la matrice Comptacoût annuel.

Chaque trimestre, la direction de la gestion des déchets de la CAN facturera à la communauté de communes Mellois en Poitou le nombre de cartes émises et le nombre de passages constatés sur le trimestre considéré.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la convention d'entente intercommunautaire entre la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'utilisation de la déchèterie de Beauvoir pour les habitants de la commune Villiers-en-Bois à compter du 1^{er} avril 2022,
- AUTORISER le Président à signer la convention d'entente ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET